

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 454 n° 454 du 11 mai 1948.

n° 454 n° 454

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : « Art. 1er. — ...714.646 francs (sept cent quatorze mille six cent quarante-six francs) ». Lire : « Art. 1er. — ...734.646 francs (sept cent trente-quatre mille six cent quarante-six francs). » (Le reste sans changement.)

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**